

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CF230

présenté par

M. Jean-Louis Bricout, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, M. Adam, Mme Boyer, Mme Brugnera, Mme Clapot, M. Fait, M. Falorni, M. Frei, M. Ghomi, Mme Goetschy-Bolognese, M. Haury, M. Lamirault, Mme Lanlo, Mme Melchior, Mme Métayer, Mme Miller, M. Olive, Mme Panonacle, Mme Rilhac, M. Royer-Perreaut, M. Sorre, Mme Spillebout, M. Thiébaut et M. Vuibert

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.